

# 3. Le temps de faire le point

---

- ▶ Quelle **évaluation** du travail de **collaboration entre le MA et l'école** est prévue pour l'encadrement des stagiaires ? Quels sont les points forts à maintenir et les points à améliorer ?
- ▶ Quels sont les **critères** fixés pour l'effectuer ?
- ▶ Le milieu d'accueil a-t-il un rôle dans le suivi de stage ?
- ▶ Que prévoir quand un représentant du milieu d'accueil où la stagiaire a effectué son stage participe à l'évaluation d'une autre épreuve (examen de qualification) ? Quelles règles déontologiques fixer ? (problème d'inéquité entre élèves)
- ▶ Cela a-t-il un sens de « faire rattraper » les absences plusieurs mois après la fin du stage ? Quelles autres alternatives pour rencontrer les prescriptions légales en matière de stage pratique ?

Et vous, formateurs/-trices, tuteurs/-trices, professionnel-le-s de l'enfance)...

Quelles pratiques de suivi de stages et d'évaluation de la collaboration ?

Ce qui est à confirmer ? Ce qui serait à améliorer ? Préciser les effets escomptés.